

La musique à l'école pour tous, un enjeu éducatif pas si simple

Les dispositifs d'orchestres scolaires sont censés servir de modèles pour favoriser l'apprentissage d'un instrument le mercredi après-midi

Soir de concert au conservatoire du 13^e arrondissement de Paris. Les CE2 de l'école Franc-Nohain ont préparé deux morceaux, interprétés non sans fierté devant des parents éblouis, ce 28 juin. Derrière les saxophones et les trombones, les enfants arborent tous le même tee-shirt frappé du nom de l'association Orchestre à l'école.

Lors de l'annonce, le 20 juin, du « plan mercredi », qui financera l'accueil de loisir le mercredi pour les écoles repassées à quatre jours par semaine, les ministres de la culture et de l'éducation ont mis en valeur les dispositifs d'orchestres scolaires, qui doivent servir de modèles pour imaginer un accueil périscolaire « de qualité » ce jour-là. Depuis le début du quinquennat, les deux ministres multiplient en effet les mesures pour l'apprentissage de la musique.

En décembre 2017 était annoncé le « plan chorale », pour une généralisation de la pratique du chant dans les écoles, collèges et lycées. En mai, Françoise Nyssen lançait le plan « Tous musiciens d'orchestre » qui permettra de développer les deux principales associations d'orchestres scolaires : Orchestre à l'école, qui offre une éducation instrumentale en milieu scolaire à plus de 33 000 enfants, et Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Démos), porté par la Philharmonie de Paris, qui compte 3 000 élèves.

Le gouvernement semble prendre à bras-le-corps la question de l'accès à la musique, dont l'enseignement est réputé coûteux, rébarbatif et réservé à une élite bourgeoise. De sorte que les familles moins favorisées pensent souvent que ça n'est pas fait pour elles. Elsa Tramont et Lucile Zely, les enseignantes de CE2 à l'école Franc-Nohain, classée Réseau d'éducation prioritaire (REP), abondent dans ce sens. « *Aucun de nos parents d'élèves n'aurait eu l'idée d'inscrire son enfant au conservatoire* », tranchent-elles en chœur. Dans la classe d'Elsa Tramont, un bon tiers de l'effectif est désormais inscrit au conservatoire du 13^e pour la rentrée, et les CE1 réclament régulièrement de

« Les dispositifs en milieu scolaire doivent aussi faire bouger les lignes dans les conservatoires »

MAXIME LESCHIERA

directeur du conservatoire de Rennes

pouvoir former eux aussi une classe orchestre l'an prochain.

Si les enfants qui y sont initiés sont volontaires, pourquoi une telle difficulté d'accès à la musique ? « *5 % des enfants vont au conservatoire en France contre 30 % en Suède* », rappelle Matthieu Lahaye, le conseiller culture de Jean-Michel Blanquer. Alors que la quasi-totalité des conservatoires proposent désormais une tarification indexée sur les revenus et organisent le prêt d'instruments, l'argument financier est de moins en moins avancé par les

enseignants et les directeurs d'établissement. La difficulté d'accès tiendrait en fait à la réputation de l'enseignement dispensé dans ces établissements. On y distingue un cours de pratique et un cours de « formation musicale ». Un euphémisme qui cache mal son objet, redouté par des générations : le solfège.

Les orchestres scolaires ont justement choisi de tordre le cou à cette approche académique. Les élèves apprennent à lire les notes en même temps qu'ils les jouent. « *Reconnaître les notes hors-sol sans les jouer n'a pas de sens pour un enfant*, explique Marianne Blayau, déléguée générale d'Orchestre à l'école. *Mais nous insistons sur l'apprentissage des notes, pour que les élèves puissent continuer ensuite s'ils en ont envie.* »

La poursuite de la musique après la classe orchestre est l'objectif affiché du dispositif. Mais elle est variable selon les territoires, en fonction de l'accueil réservé aux nouveaux élèves. Pour Maxime Leschiera, directeur du conservatoire à rayonnement ré-

gional de Rennes, il faut faire évoluer les pratiques pour se départir de cette réputation d'élitisme. A la rentrée, le conservatoire intégrera la formation musicale au cours de pratique instrumentale. « *Les dispositifs en milieu scolaire doivent aussi faire bouger les lignes dans les conservatoires, juge-t-il. Si ces deux mondes restent séparés, on risque d'avoir des choses pour les quartiers populaires, dont on n'interroge pas trop la qualité, et des conservatoires qui continuent à fonctionner comme avant.* »

Rebattre les cartes de l'offre

Certaines difficultés sont plus difficiles à surmonter. La musique comme activité extrascolaire implique de venir plusieurs fois par semaine et de s'entraîner chez soi. « *C'est là que naissent les inégalités* », estime Maxime Leschiera. D'où le fait de favoriser au maximum la pratique entre les murs de l'école. Cette logique, la ville de Cergy (Val-d'Oise), l'a bien comprise. En 2014, elle a investi 300 000 euros dans des instruments pour pouvoir proposer un

« *parcours musique* » sur le temps périscolaire. Mais le « plan mercredi », s'il est censé valoriser la culture, viendra aussi rebattre les cartes de l'offre déjà existante. En l'occurrence, Cergy va perdre 1,1 million d'euros de subventions d'Etat pour les activités périscolaires de fin de journée, qui disparaissent avec le passage à quatre jours et la libération du mercredi. Sur les 460 enfants qui bénéficiaient aujourd'hui du parcours musique, seuls 240 pourront se voir proposer l'équivalent dans les huit centres de loisirs.

Dans le cours des musiciens à cordes de l'école Le Chemin Dupuis de Cergy, le 26 juin, on répète une dernière fois. Il ne reste qu'un temps d'activité périscolaire (TAP) avant le concert devant les parents. « *L'année prochaine, on n'aura plus les TAP* », expliquent les enfants, la mine boudeuse, lorsqu'on leur demande s'ils vont continuer la musique. Un seul, Axel, en CE2, devrait être inscrit au conservatoire par ses parents. ■

VIOLAINE MORIN